



**Accès au bâtiment**  
Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale  
3, square Max-Hymans - 75015 Paris

	<b>Accès Piétons</b>	<p>L'accès piétons s'effectue par deux entrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ depuis l'entrée principale située : 87, boulevard Pasteur</li> <li>■ depuis le 25-27, boulevard de Vaugirard, soit par des escalators, soit par un ascenseur panoramique depuis le trottoir public.</li> </ul> <p>Une liaison piétonnière relie la gare Montparnasse au square Max-Hymans.</p>
	<b>Accès parking</b>	<p>L'accès au parking souterrain NIVEAU -3 (jaune) se fait par l'entrée située : 47, boulevard de Vaugirard (suivre la signalisation).</p> <p>Le ticket d'accès délivré à l'entrée du parking doit être validé par l'hôtesses Mgen avant le départ.</p>

Pour les transports en commun, outre les réseaux ouest et sud-ouest SNCF et réseau banlieue (Versailles-Chantiers, Saint-Quentin-en-Yvelines, Rambouillet), la gare Montparnasse est desservie par quatre lignes de métro et neuf lignes de bus RATP

6002 © COMMUNICATION DRASSIF



# QUALIFIER PAR LA VAE

Le 3 Décembre 2009

9h-13h

UN ENJEU EN ILE-DE-FRANCE

*Des atouts pour les secteurs sanitaire,  
médico-social, social et l'aide à domicile*

SALLE MGEN - 3 SQUARE MAX HYMANS - 75015 PARIS

INVITATION

— La VAE nous concerne tous, salariés, demandeurs d'emploi, employeurs, membres des jurys.

— La DRASS, l'Education Nationale, le Conseil Régional, les OPCA des secteurs sanitaire, médico-social, social et de l'aide à domicile souhaitent par un partenariat renforcé développer l'accès à la qualification par la VAE. Pour cela ils se mobilisent autour de la constitution des jurys pour éviter des délais d'attente trop longs pour les salariés et les demandeurs d'emplois engagés dans un processus de VAE.

— En effet la VAE c'est :

- Une reconnaissance et une valorisation de l'expérience acquise par les salariés et les demandeurs d'emploi dans leur quotidien professionnel, qui doit leur permettre l'accès à une qualification reconnue.
- Une opportunité pour les employeurs car elle permet de réduire les temps de formation et donc d'absence des salariés tout en reconnaissant la dimension formative présente au sein des organisations.
- Pour les membres des jurys, une reconnaissance de l'expertise et de la compétence acquises dans l'exercice des fonctions d'examineur.

— Dans cette perspective nous vous invitons à la rencontre **du 3 décembre** pour échanger sur les conditions de développement de la VAE en Île-de-France, notamment sur la mobilisation nécessaire des jurys.

**8h45**

## **Accueil collation**

**9h15**

## **Ouverture**

Danièle SENEZ, Directrice de la DRASS Ile -de-France par intérim

Les enjeux de la qualification dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et l'aide à domicile

**9h30**

## **S'orienter vers un diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience**

- La procédure : en DRASS et à l'Education Nationale, avec le DAVA de Versailles et la DRASS
- Les antennes VAE : information et entretien - conseil en VAE par le Conseil Régional d'Île-de-France

## **La VAE, sa place dans les processus de qualification.**

- Intervention de Marie-Christine COMBES, Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, rapporteur du groupe de travail sur la VAE, présidé par Vincent MERLE
- L'expérience du CH de Versailles

## **Echanges avec les participants**

**Pause**

**11h**

## **Table ronde : Devenir membre du jury en VAE**

Modérateur : Marcel JAEGER, membre du Conseil supérieur en travail social

L'expérience des professionnels membres de jurys

- Un métier phare du domaine sanitaire : Aide soignant
- Un métier phare du domaine social : Educateur spécialisé
- Un métier phare dans l'aide à domicile : auxiliaire de vie sociale

## **Echanges avec les participants**

**12h**

Les initiatives des OPCA pour favoriser l'accès à la VAE  
Les pistes et conditions de développement de la VAE

**12h45**

## **Clôture DRASS**